BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 706

60 – OISE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE

Ventes et cessions

925 620 262 RCS Compiègne.
SICAE-OISE.
Forme : Société anonyme.
Sigle : S.I.C.A.E..
Capital : 200160.00 EUR.
Adresse : 32, Rue des Domeliers, 60200 Compiègne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COMPIEGNE (60) du 22/05/2020, la SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES - SER, Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole sous la forme de Société Anonyme Coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est Parc d'Activités de Noyon - Passel - Avenue du Parc - 60400 PASSEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 925 720 930, et la SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE - SICAE-OISE, Société d'Intérêt Collectif Agricole sous forme de Société Anonyme Coopérative à capital variable, dont le siège social est 32 Rue des Domeliers - 60200 COMPIEGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 925 620 262, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES - SER par la société SICAE-OISE. La SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES - SER ferait apport à la société SICAE-OISE de la totalité de son actif, soit 23 426 785,75 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 12 111 493 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 11 315 292,75 euros. En rémunération de cet apport net, 1 838 355 actions nouvelles de 0,016 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SICAE-OISE à titre d'augmentation de son capital social de 29 413,68 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 11 285 879,07 euros. Les montants de l'augmentation du capital et de la prime de fusion ont été calculés en retenant le nombre d'actions de la SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES – SER au 31 décembre 2019. Ces chiffres seront à adapter en fonction du nombre d'actions qui composera le capital de la société SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES – SER à la date de réalisation de la fusion en appliquant le rapport d'échange ci-dessous décrit. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 5 actions de la société SICAE-OISE pour 1 action de la

SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES - SER. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet de façon différée au 31/12/2020 à minuit. La société SOCIETE D'ELECTRICITE REGIONALE DES CANTONS DE LASSIGNY ET LIMITROPHES - SER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de COMPIEGNE au nom des deux sociétés le 25/05/2020..

